



**Comité de l'agriculture
Session extraordinaire**

**RAPPORT DE L'AMBASSADEUR STEPHEN NDŪN'GŪ KARAU À LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE¹**

19 juillet 2017

1 INTRODUCTION

1.1. Vous vous souviendrez qu'à la suite de ma nomination à la présidence de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, le 26 avril, j'ai tenu 35 consultations bilatérales avec des représentants ou des coordonnateurs de groupes, ainsi que des délégations individuelles, représentant l'ensemble des Membres dans leur diversité.

1.2. J'ai achevé cette première phase en tenant, le 1^{er} juin, une réunion informelle ouverte de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, lors de laquelle j'ai fait rapport sur mes consultations.

1.3. Au cours de cette réunion, j'ai en outre donné aux délégations l'occasion de présenter les 14 propositions et communications distribuées depuis la dernière réunion informelle de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, tenue en novembre 2016.

1.4. Vous vous rappellerez que, dans mes observations finales à la réunion du 1^{er} juin, j'ai invité les délégations qui ne l'avaient pas encore fait à présenter une communication le plus rapidement possible et, en tout état de cause, avant la pause estivale, pour que leurs idées et suggestions puissent être prises en compte dans nos discussions.

1.5. De nouvelles communications ont été soumises récemment et seront présentées aujourd'hui, et je crois comprendre que quelques autres sont encore en cours d'élaboration.

1.6. Le 1^{er} juin, j'ai conclu qu'il fallait approfondir nos travaux, sujet par sujet, sur la base de toutes les propositions et communications présentées jusqu'alors, en vue d'engager un processus de discussion intense, pragmatique, ciblé et créatif pour réduire progressivement les écarts entre les différentes positions de négociation et avancer vers une convergence.

1.7. J'ai assisté à la réunion ministérielle informelle tenue le 8 juin à Paris en marge des réunions de l'OCDE, lors de laquelle le Directeur général a demandé aux Ministres de donner pour instruction aux délégations à Genève de "*se tenir prêtes à travailler de manière constructive, avec une volonté de participer aux travaux avec davantage de spécificité*" et de "*faire preuve d'ouverture d'esprit et de pragmatisme*".

1.8. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de passer à des réunions de type "salle E" sur des sujets spécifiques, et ce pour tous les sujets pour lesquels vous avez exprimé un intérêt. Une trentaine de délégations y ont participé.

1.9. Ces sujets sont la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, le soutien interne, le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement Membres (MSS), l'accès aux marchés, les restrictions à l'exportation et d'autres questions, notamment la concurrence à l'exportation et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Suivant la pratique établie

¹ Lu en son nom par l'Ambassadeur Harald Neple (Norvège).

par mes prédécesseurs, j'ai aussi tenu des consultations sur le coton en configuration quadrilatérale plus.

1.10. Pour que ce processus soit inclusif et transparent, j'ai invité à ces réunions les coordonnateurs de groupe en plus des principales parties prenantes, afin qu'ils puissent faire rapport à leurs groupes respectifs.

1.11. Il y a ainsi eu un total de **sept réunions**: deux réunions sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le MSS les 15 juin et 14 juillet, deux réunions sur le soutien interne les 20 juin et 12 juillet, deux réunions sur le coton les 16 et 30 juin, et une réunion sur l'accès aux marchés, les restrictions à l'exportation et d'autres questions le 23 juin.

1.12. Comme vous le savez, j'avais initialement l'intention de tenir des réunions plus fréquentes. Mais à plusieurs occasions, des délégations m'ont demandé de reporter nos discussions, en raison soit d'autres engagements, soit d'un chevauchement avec d'autres réunions, ou parce qu'il leur fallait davantage de temps pour se préparer.

1.13. J'ai accédé à ces demandes pour deux raisons principales:

1.14. Premièrement, parce que je considère qu'il ne sert à rien de tenir des réunions seulement pour la forme. Il est absolument crucial qu'il y ait une préparation adéquate en amont de nos réunions au sein des groupes et entre les Membres ayant des visions différentes afin que ces réunions soient fructueuses.

1.15. Deuxièmement, à des fins d'inclusion et de transparence et pour éviter une situation dans laquelle certaines délégations, en particulier les plus petites d'entre elles, ne seraient pas en mesure d'être représentées comme il convient.

1.16. Cela étant, je suis d'avis que nous devons nettement accélérer le rythme de nos discussions après la pause estivale si nous tenons à progresser sur les questions de fond et trouver une convergence sur les questions visées par les négociations à temps pour la onzième Conférence ministérielle.

2 QUESTIONS DE FOND

2.1. Je vais maintenant rendre compte dans le détail de toutes ces discussions par sujet.

2.2. Je ne parlerai pas aujourd'hui de la détention de stocks publics ni du MSS, mais je le ferai demain au cours des Sessions spécifiques consacrées à ces deux questions.

Soutien interne

2.3. J'ai tenu deux consultations sur le soutien interne. Ces consultations ont confirmé que ce pilier restait l'une des questions prioritaires pour la grande majorité des délégations.

2.4. Pour faciliter les discussions, j'ai distribué un certain nombre de questions avant les réunions. La première série de questions concernait: un résultat possible pour la onzième Conférence ministérielle; les éléments essentiels pour limiter le recours au soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges; les formes que pourrait prendre tout nouvel élément; le traitement des différents éléments; et les questions prioritaires à traiter lors des discussions ultérieures sur le soutien interne.

2.5. La seconde série de questions faisait fond sur les débats résultant de la première et concernait: la meilleure utilisation possible des éléments existants de l'Accord sur l'agriculture pour limiter le soutien ayant des effets de distorsion des échanges, et le niveau et le champ d'application d'une éventuelle nouvelle limite globale, si cette idée devait être retenue.

2.6. Il m'a alors semblé, d'une manière générale, que l'engagement des Membres était encourageant et démontrait une volonté de rechercher un résultat pour la onzième Conférence ministérielle. Toutefois, il est aussi apparu très clairement qu'un éventuel résultat ne représenterait qu'une légère avancée.

2.7. D'une manière générale, les réponses ont confirmé les positions connues. S'agissant de l'objectif pour la onzième Conférence ministérielle, les Membres peuvent essentiellement être rangés en deux groupes: 1) ceux qui sont favorables à une limite globale – fixe ou flottante –, et 2) ceux qui préconisent l'élimination des niveaux de soutien MGS autorisés comme condition préalable à toute autre réforme du soutien interne. Certains ont par ailleurs évoqué un cadre possible pour les travaux futurs.

2.8. S'agissant de la limite globale elle-même, les Membres qui y sont favorables ont des vues différentes sur ce à quoi elle devrait s'appliquer, à la fois dans l'immédiat et à plus long terme. Les différences étaient plus marquées en ce qui concerne le soutien de la catégorie bleue et l'article 6:2, ainsi que le point de savoir si la limite devrait être conjugée à des disciplines par produit. D'autres idées ont aussi été suggérées, notamment la prise en considération du soutien par habitant et des taux d'inflation.

2.9. S'agissant de la MGS, certains Membres ont appelé à la réduire substantiellement, tandis que d'autres ont demandé qu'elle soit éliminée pour les pays développés Membres, ou qu'une correspondance soit établie avec la valeur de la production dans le cas des Membres en développement.

2.10. L'égalité des conditions, le TSD et la transparence étaient aussi de grandes priorités pour de nombreux Membres.

2.11. J'ai par ailleurs pris note des lignes rouges et des sensibilités exprimées. Elles sont bien connues de vous tous: l'article 6:2 et le *de minimis* pour les Membres en développement, une limite globale fondée sur la valeur de la production, la catégorie bleue et des disciplines par produit pour certains.

2.12. Pour ce qui est des limites par produit, les partisans de l'établissement de disciplines ont suggéré des solutions allant de limites générales à des limites par habitant, y compris une réduction du soutien par produit au-dessus de la limite *de minimis*.

2.13. Ces discussions ont confirmé que la réduction du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges était une priorité pour la quasi-totalité des délégations. Néanmoins, les avis sur la manière de procéder continuent de diverger de façon importante. J'ai rappelé aux délégations que l'inaction ne leur permettrait pas d'atteindre leur objectif, ni n'aiderait à instaurer l'égalité des conditions.

2.14. Pour ce qui est des questions prioritaires pour les discussions ultérieures sur le soutien interne, les réponses ont été très variables et, pour l'essentiel, ont porté sur tous les éléments que j'ai évoqués dans mon rapport.

2.15. Enfin, j'aimerais signaler que plusieurs communications sur le soutien interne ont été distribuées ces derniers jours et seront présentées aujourd'hui.

Accès aux marchés

2.16. J'ai tenu une consultation sur l'accès aux marchés, au cours de laquelle les Membres ont eu l'occasion de formuler des observations sur un document présenté par le Paraguay et le Pérou ainsi qu'une proposition de la Russie.

2.17. Les Membres ont exprimé des vues très diverses sur la probabilité d'un résultat concernant l'accès aux marchés pour la onzième Conférence ministérielle. Certains estimaient que des résultats partiels seraient possibles à la Conférence, tandis que d'autres considéraient qu'un engagement sur la poursuite des négociations concernant l'accès aux marchés après la Conférence serait un résultat réaliste. D'autres encore étaient d'avis qu'il ne serait pas possible d'obtenir un résultat dans ce domaine.

2.18. Pour ce qui est du document présenté par le Paraguay et le Pérou, notamment consacré à la poursuite du processus de réforme en matière d'accès aux marchés, certains Membres ont appuyé l'idée d'avancées progressives en ce qui concerne les crêtes tarifaires, la progressivité des tarifs, la simplification tarifaire et les tarifs contingentaires. Certains ont dit douter qu'il y ait

suffisamment de temps pour procéder aux travaux techniques nécessaires. Les Membres ont exprimé des réserves au sujet de l'approche suggérée – y compris le fait de reporter les discussions sur la formule de réduction tarifaire, l'absence de dispositions explicites en matière de TSD et le lien entre l'accès aux marchés pour les produits agricoles et d'autres domaines des négociations.

2.19. En ce qui concerne le document présenté par la Fédération de Russie proposant l'élimination de la SGS, certains estimaient possible d'obtenir un résultat sur la SGS – élimination ou modification – à la onzième Conférence ministérielle, tandis que d'autres jugeaient cela impossible étant donné l'environnement de négociation actuel.

2.20. Les observations des Membres sur ce qu'ils considéraient comme des questions prioritaires ont reflété la diversité de leurs positions dans ce domaine. Certains souhaitaient des discussions concrètes sur des éléments spécifiques, tandis que d'autres considéraient qu'il vaudrait mieux se concentrer sur un programme de travail pour la poursuite des discussions sur l'accès aux marchés. D'autres étaient d'avis qu'il faudrait privilégier la transparence et l'actualisation des renseignements sur l'accès aux marchés afin de jeter les bases de futurs résultats en la matière.

Coton

2.21. S'agissant du coton, j'ai tenu deux réunions en configuration quadrilatérale plus avec le C-4, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Chine, la Colombie, les États-Unis, l'Inde, le Pakistan et l'Union européenne.

2.22. À la seconde réunion, les participants ont eu l'occasion de formuler de premières observations sur un projet de proposition que le C-4 élabore actuellement au sujet du soutien interne pour le coton. Ces observations seront utiles à la finalisation de la proposition par le C-4.

2.23. De nombreux participants étaient d'avis que la manière la plus efficace de procéder serait, en vue de la onzième Conférence ministérielle, de se concentrer sur le soutien ayant le plus d'effets de distorsion des échanges accordé aux cultivateurs de coton.

2.24. Certaines délégations ont fait part de sensibilités plus systémiques concernant d'éventuelles disciplines relatives au soutien des catégories verte et bleue en faveur des producteurs de coton.

2.25. Certaines délégations ont suggéré de soumettre le soutien ayant des effets de distorsion des échanges à un plafond exprimé en pourcentage de la valeur de la production du coton.

2.26. Certains Membres étaient favorables à l'objectif d'élimination totale de la MGS pour le coton et opposés à l'établissement de toutes nouvelles disciplines relatives au *de minimis* pour les Membres en développement sans engagement concernant la MGS.

2.27. D'autres Membres étaient contre le principe d'une différenciation des disciplines entre pays en développement Membres, avec ou sans engagement concernant la MGS.

2.28. Certaines délégations ont souligné l'importance du traitement spécial et différencié, tandis que d'autres ont insisté sur le fait que tous les Membres qui accordaient un soutien ayant des effets de distorsion des échanges devaient contribuer à l'obtention d'un résultat relatif au coton, et une délégation a dit que le soutien au titre de l'article 6:2 devait aussi être inclus dans la discussion.

2.29. Le lien entre la négociation globale sur le soutien interne et la négociation sur le soutien interne pour le coton a été une nouvelle fois mis en lumière.

2.30. Il a été convenu que le C-4 continuerait de travailler à son projet de proposition sur la base de suggestions faites par différents Membres et qu'une nouvelle réunion en configuration quadrilatérale plus se tiendrait selon qu'il conviendrait et en temps opportun.

2.31. Le C-4 souhaitera peut-être présenter aux Membres des renseignements actualisés sur ses consultations lors de cette réunion.

2.32. Une proposition présentée récemment par un groupe de Membres fait elle aussi référence au coton, ainsi qu'au soutien interne et à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

2.33. D'une manière générale, la plupart des participants se sont de nouveau dits favorables à un résultat significatif et spécifique s'agissant du soutien interne pour le coton, même si quelques participants étaient peu optimistes compte tenu des perspectives générales concernant les négociations.

2.34. De possibles améliorations concernant l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les exportations de coton et de produits dérivés du coton en provenance des pays les moins avancés et le volet développement du coton ont aussi été évoqués en tant qu'éléments possibles d'un résultat de la onzième Conférence ministérielle sur le coton.

2.35. Enfin, j'aimerais aussi rappeler que la prochaine discussion spécifique sur les aspects de la question du coton liés au commerce aura lieu le 24 juillet.

Restrictions à l'exportation

2.36. J'ai tenu une consultation sur la faisabilité et la teneur d'un éventuel résultat concernant les restrictions à l'exportation à la onzième Conférence ministérielle. Nombre de Membres étaient favorables aux idées de Singapour s'agissant de rendre les restrictions à l'exportation plus transparentes, qui pourraient servir de base à un tel résultat.

2.37. Dans ce contexte, je note que Singapour vient de distribuer une proposition fondée sur un texte qui pourrait faciliter les discussions futures.

2.38. Certains Membres en développement ont en outre souligné l'importance des restrictions à l'exportation comme moyen d'intervention pour répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et contenir l'instabilité des prix en cas de pénurie alimentaire. Ils étaient opposés à toute tentative d'affaiblir la composante TSD des règles existantes. Le caractère potentiellement astreignant des prescriptions proposées en matière de transparence, en particulier pour les pays en développement, a également été évoqué.

2.39. Certains Membres ont par ailleurs considéré qu'un résultat sur les restrictions à l'exportation ne devrait pas se limiter à la seule transparence. La question d'exempter les transactions humanitaires non commerciales de ces mesures a elle aussi été soulevée lors des discussions.

Concurrence à l'exportation

2.40. Quelques Membres ont répété que la concurrence à l'exportation restait un chantier inachevé et que cela devrait être reconnu à la onzième Conférence ministérielle, mais aucun d'entre eux n'a jugé ce sujet prioritaire pour la Conférence.

Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

2.41. Deux Membres ont laissé entendre que certaines questions SPS pouvaient faire partie des résultats livrables pour la Conférence ministérielle de Buenos Aires. Ils ont indiqué qu'ils continuaient de réfléchir à l'organe ou aux organes qui seraient les instances les plus appropriées pour l'examen de leur communication.

2.42. Ces Membres ont profité de la réunion tenue par le Comité SPS en juillet 2017 pour appeler l'attention des Membres sur leur document et les ont invités à apporter d'autres contributions. Ils ont par ailleurs indiqué qu'ils se tenaient prêts à discuter de leur communication en mode bilatéral avec les délégations intéressées alors qu'ils définiraient les prochaines étapes.

3 CONCLUSION

3.1. J'aimerais maintenant conclure mon rapport par quelques observations générales.

3.2. Comme je l'ai déjà indiqué dans mon rapport précédent, il me semble, d'après ce que j'ai entendu à ce jour lors de nos discussions, que les différents sujets en sont à des stades de maturité différents. De nombreuses délégations estimaient qu'un résultat substantiel était à portée de main pour la onzième Conférence ministérielle en ce qui concerne la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, le soutien interne, le coton et les restrictions à l'exportation. On ne pouvait pas en dire autant des autres sujets.

3.3. Cela étant, certaines délégations étaient d'avis qu'un résultat substantiel pouvait encore être obtenu, du moins partiellement, pour certains autres sujets. D'autres délégations ont dit douter qu'il soit possible d'obtenir des résultats substantiels sur l'un quelconque des sujets à l'examen.

3.4. La question que nous devons désormais nous poser est la suivante: comment organiser la suite de nos travaux?

3.5. Cette question devient absolument cruciale étant donné les délais serrés dont nous disposons. Au mieux, nous aurons 12 semaines de travail entre les congés du Jeûne genevois et la Conférence.

3.6. Premièrement, il me semble que nous devons établir un ordre de priorité dans nos discussions, en fonction de l'importance que les Membres accordent aux différents sujets, et répartir notre temps en conséquence.

3.7. Deuxièmement, il apparaît clairement que nous ne sommes pas encore passés à un mode de négociation réellement intensif. Nous avons eu des suggestions, des discussions et des échanges utiles, mais aucune réelle négociation.

3.8. Si cette phase de préparation est très importante afin de préparer le terrain pour une négociation réussie, nous devons aussi faire preuve de réalisme et de pragmatisme.

3.9. À plusieurs reprises, des Membres m'ont demandé quand nous passerions à des négociations fondées sur des textes.

3.10. Cette question est certes importante pour les sujets pour lesquels un résultat substantiel est attendu, mais elle est aussi pertinente pour les sujets pour lesquels les Membres pourraient envisager d'autres types de résultats, comme un programme de travail après la onzième Conférence ministérielle.

3.11. Quelle est donc la situation actuelle? Pour certains sujets, nous avons une proposition écrite principale qui pourrait servir de base à des discussions. Pour d'autres sujets, nous avons plusieurs contributions ou propositions mettant en lumière différentes options, certaines très proches les unes des autres, d'autres très éloignées.

3.12. Ces contributions écrites sont complétées par vos interventions orales lors des réunions, dont certaines comportent des éléments très précis et concrets.

3.13. Pour certaines questions, des délégations ont aussi indiqué qu'elles n'imaginaient pas, pour l'heure, qu'une négociation fondée sur des textes de ce type puisse aboutir à un résultat substantiel à la onzième Conférence ministérielle.

3.14. La question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir comment avancer compte tenu des nombreux éléments liés aux différents sujets et de leurs degrés de priorité respectifs pour les Membres, si nous décidons de passer à des négociations fondées sur des textes.

3.15. On ne peut pas traiter cette question en faisant abstraction du reste des négociations qui ont lieu à l'OMC. D'un côté, comme l'ont réaffirmé plusieurs fois les délégations, l'agriculture devrait faire partie de tout résultat obtenu à la onzième Conférence ministérielle. De l'autre, les priorités, le processus et les perspectives concernant l'agriculture doivent être considérés dans le contexte des priorités, du processus et des perspectives généraux pour la onzième Conférence ministérielle.

3.16. Gardant cela à l'esprit, j'attends avec intérêt d'entendre vos points de vue sur les progrès accomplis à ce jour sur les questions de fond, ainsi que sur la manière de procéder en vue de la onzième Conférence ministérielle.
